

# Nouvelles révélations sur les pratiques de Google

Nicolas Rauline

28 mars  
2015



La FTC (Federal Trade Commission) a diffusé par erreur un rapport de 2012 montrant que Google avait faussé ses résultats de recherche. L'autorité avait pourtant classé son enquête sans suite.

C'est ce qui s'appelle une bourde.

Comme le permet la loi étasunienne, le *Wall Street Journal* a demandé à la Federal Trade Commission (FTC) de lui transmettre son rapport d'enquête sur d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles chez Google, datant de 2012, au nom de la « liberté d'accès aux documents administratifs ». La FTC s'est exécutée, mais s'est trompée de version. C'est un document intermédiaire qu'elle a transmis, non expurgé de certaines observations plutôt accablantes pour Google. Certains avis recommandaient même d'engager des poursuites judiciaires contre le moteur de recherche. Sans explication, ces constats avaient ensuite disparu du rapport final et la FTC avait clos l'enquête, recevant de Google l'assurance qu'il prendrait des mesures pour ne pas discriminer ses concurrents. « Cet accord a plus d'impact, notamment à court terme, pour le consommateur américain que n'importe quelle autre option », se félicitait alors le président de la FTC Jon Leibowitz. S'apercevant de son erreur, la FTC a bien essayé de faire machine arrière et a demandé au quotidien de ne pas publier d'extraits du document... En vain.

Ce rapport de 160 pages révèle, en détail, les pratiques de Google, accusé par ses concurrents de mettre en avant ses propres services sur son moteur de recherche. Parmi celles-ci, le déclassement de certains sites concurrents, dans les secteurs du voyage, du shopping ou des commerces locaux, par exemple. La FTC donne aussi l'exemple du comparateur de billets d'avion de Google, systématiquement mis en avant alors qu'il offrait pourtant moins d'options que certains de ses rivaux et qu'il était moins fréquenté par les internautes. Les critères de mise en avant auraient aussi été différents, selon qu'il s'agissait d'un service de Google ou d'un autre. Le rapport cite ainsi Marissa Mayer, ex-cadre de Google désormais à la tête de Yahoo : selon elle, le taux de clic sur les sites, un élément important pour les faire apparaître dans les premiers résultats de recherche, ne s'appliquait pas aux services de Google, notamment à leurs débuts.

## La reprise des poursuites ?

Autre révélation : Google aurait illégalement copié des contenus venant de concurrents tels que Yelp, Tripadvisor et Amazon pour améliorer ses propres services. Le géant aurait ainsi utilisé les avis et les notes déposés sur Amazon pour classer ses produits sur ses pages shopping. Et lorsque ces rivaux se sont plaint, Google les aurait tout simplement menacé de les déréférencer de son moteur...

Le rapport conclut que le comportement de Google « aura des effets négatifs durables sur le bien-être des consommateurs ». Il cite aussi Hal Varian, économiste en chef de la société californienne, pour qui la part de marché de la société était alors largement sous-évaluée aux Etats-Unis. « D'un point de vue concurrentiel, je me réjouis de voir [comScore] sous-évaluer notre part de marché », explique-t-il, estimant que les vrais chiffres se situent entre 69 % et 84 % quand les instituts de mesure d'audience l'évaluent à 65 %. Ces révélations pourraient agir comme une bombe à retardement et relancer des poursuites de l'autre côté de l'Atlantique. Yelp affirme en effet que ces pratiques sont encore de rigueur chez Google. Elles pourraient aussi avoir un impact sur

les enquêtes en cours en Europe. Google n'a pas réagi aux révélations du *Wall Street Journal*.

@nrauline

»» <http://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/0204242354032-nouvelles-re...>